



Test adn sur mineur en garde a vu

Par **valou06200**, le **09/10/2008** à **09:50**

suite a une bagarre mon fils mineur s est vu mettre en garde a vu pour etre bref il s est defendu les faits se sont passes le 04/08/2008 deux policiers sont venu le chercher chez moi le 06/08/2008 pour le mettre en garde a vu a 9h du matin moi j etait au travail il l on emmene au commissariat lui au fait une fouille a vu annal puis il lui on fait un test adn sans jamais m en parle je suis choquee car je l ai decouvert ce mercredi 08/10/2008 dans le bureau du procureur qui a classe l affaire et qui lui meme m a dit que la police aurait du me demander la permission quel recours aujourd hui puis je avoir face a toutes une succession de non respect du droit au mineur si effectivement ses droits non pas etait respecte

Par **Tisuisse**, le **09/10/2008** à **15:29**

Je pense que si les policiers sont venus cueillir votre fils chez vous (quel âge a votre fils ?) c'est qu'ils avaient de bonnes raison.

Maintenant, si vous pensez que les droits de votre fils n'ont pas été respectés, il vous appartient de prendre un avocat pour faire les démarches et recours nécessaires dans ce sens.